



Un avertissement est il une sanction ?

Par **betrancourt**, le **30/03/2009** à **14:41**

bonjour, rnrnnon veut me licencier en me reprochant une mauvaise gestion du poste restauration de notre association (je suis cadre et cette gestion fait partie d'un ensemble de postes à gérer). rnrnj'ai reçu un avertissement en novembre dernier pour ces memes motifs. le chef cuisinier avait à cette époque été licencié pour faute de gestion. rnrnpeut-on me licencier en se basant à nouveau sur ce motif sachant que des outils ont été mis en place suite à l'avertissement afin de solutionner les problemes et que la situation redémarre favorablement depuis lors, et que je pense que ce serait sanctionner deux fois la même chose ? rnrnmerci

Par **milou**, le **30/03/2009** à **16:10**

Bonjour, rnrnOUI un avertissement est une sanction (même si c'est la plus légère sur l'échelle des sanctions)et rnNON vous ne pouvez pas être sanctionné deux fois pour la même faute. rnrnCordialement